2 versions existent :

Version standard :
Vous réalisez vous-même vos messages et vous les affichez dans l'encart prévu à cet effet

Version magnétique :
L'encart est magnétisé et recouvert d'un film tableau blanc

Pour commander votre MONSIEUR.SÉCURITÉ® :

contact@expertorisk.fr
Tél. 06 31 54 00 04
www.expertorisk.fr

EXPERTORISK
audit & formation sécurité

© Tous droits réservés - Expertorisk
Monsieur Sécurité est une marque déposée
Toute reproduction interdite sans l'autorisation de l'auteur
SARL au capital social de 3000€ - 753 393 818 RCS Sedan
8 rue de l'artisanat 08000 Charleville-Mézières

Création & Impression Graphik-impact.com - 03 24 33 45 87

MONSIEUR.SÉCURITÉ®

sensibilise votre personnel à la nécessité de respecter les consignes de sécurité.

EXPERTORISK
audit & formation sécurité

Posez Monsieur Sécurité à l'endroit où l'accident du travail a eu lieu.

Ce dernier rappelle les circonstances et conséquences de l'accident.

Vous pourrez ainsi sensibiliser votre personnel à la nécessité de respecter les consignes de sécurité.

Caractéristiques de MONSIEUR.SÉCURITÉ®

Composition	aluminium
Epaisseur	3 mm
Poids	4 kg

Qui est MONSIEUR.SÉCURITÉ® ?

Il représente le responsable de la sécurité de l'entreprise et son rôle principal est de prévenir les salariés des accidents du travail sur leur poste de travail.

Mission de MONSIEUR.SÉCURITÉ®

La mission de Monsieur Sécurité est d'intervenir avant qu'un fait accidentel puisse survenir sur le poste de travail du collaborateur grâce à une sensibilisation par l'affichage.

Rappelons la définition d'un accident de travail :

Est considéré comme accident du travail un accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail, quelle qu'en soit la cause.
Pour que l'accident du travail soit reconnu, le salarié doit justifier de plusieurs conditions :

il a été victime d'un fait accidentel dans le cadre de son activité professionnelle, le fait accidentel a entraîné l'apparition soudaine d'une lésion.

L'accident du travail ouvre droit au bénéfice de certaines garanties (indemnisations, protection contre le licenciement).